

Problème droit concernant des photos

Par **Camille0311**, le **28/02/2014** à **04:31**

Bonjour,

J'ai réalisé une série de photos d'une personne physique. Je lui ai confié des doubles des ces photos, mais il avait été convenu oralement entre nous qu'elle ne s'en servirait pas dans un cadre de "diffusion publique" encore moins sans mon crédit dessus. Il est facilement prouvable que ce sont des photos qui ont été réalisées avec mon réflexe puisque chaque appareil à sa propre griffe. Malgré notre accord consensuel, les photos se retrouvent sur tous ses profils sur le net. Comment protéger mon travail? Comment me retourner contre elle?